

## Vivre sereinement les mesures de protection juridique

**Objectifs de la formation :** A la fin de la formation, l'apprenant est capable de :

- Acquérir une vision globale des mesures de protection et de la fonction de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM)
- Maîtriser l'ensemble de la démarche permettant de prendre en charge des majeurs protégés

### Durée et horaires

2 jours (14 h) - 09h-17h30  
Pause 12h30-14h00

### Prix

- INTER 1.400€/pers.
- INTRA 2.800€/10 pers. max

### Sessions INTER sur Paris en 2024

21-22 mars - 10-11 octobre

INTRA sur demande du 01/01 au 31/12/24

### Action de formation

Parcours non certifiant en mode présentiel

**Intervenante :** Anne GOZARD, consultante-formatrice, MJPM depuis 2000, diplômée du notariat. Profil disponible sur <https://www.linkedin.com/in/annegozard> /OU/ Sophie LECHAT, consultante-formatrice, MJPM depuis 1995, ancienne déléguée à la tutelle en association et responsable d'un service de maintien à domicile, diplômée en conseil en économie sociale et familiale. Profil disponible sur <https://www.linkedin.com/in/sophielechat>

### Public visé

Personnel d'encadrement des établissements accueillant des personnes âgées et/ou handicapées et des services les accompagnant au domicile

**Méthode pédagogique :** approche par compétence, méthodologie des 3A (Appel-Apport-Ancrage), accompagnement par l'intervenante

**Techniques pédagogiques :** apports juridiques et méthodologiques, retours et partages d'expérience, analyse des pratiques, ancrage via des cas réels et des mises en situation

**Moyens pédagogiques :** support « Vivre sereinement au quotidien les mesures de protection juridique », mémento aide-mémoire, tableau collaboratif privé pour la visualisation et le téléchargement des supports

### Pré-requis :

Connaissance des personnes âgées et/ou handicapées, des ESSMS

### Modalités d'évaluation

- Évaluation pédagogique diagnostic en début de parcours
- Évaluation formative sur l'acquisition des compétences en cours de formation
- Questionnaire d'évaluation de la formation par le participant à chaud en fin de journée
- Remise d'un certificat de réalisation qui précise le niveau d'atteinte des objectifs de développement des compétences professionnelles
- Questionnaire d'évaluation de la mise en œuvre des compétences, à froid, environ 3 mois après la fin du parcours de formation

Programme MJPM1-2401-v14  
Mis à jour le 15 janv. 2024

## Vivre sereinement les mesures de protection juridique

### Lieu de formation

- INTER : sur l'un des sites de notre partenaire PLACE FOR à PARIS – possibilité d'accès PMR
- INTRA : chez le client

### Personnes en situation de handicap

L'entretien préalable à toute contractualisation permet d'aborder les conditions d'accessibilité.

Vous pouvez également nous contacter

Notre  
politique  
handicap

Programme MJPM1-2401-v14  
Mis à jour le 15 janv. 2024

## Programme de formation et de développement des compétences professionnelles

### La détection des personnes vulnérables

- Appréhender l'état de la personne et son degré d'autonomie
- Apprécier son environnement
- Estimer la situation matérielle de la personne vulnérable

### La formulation d'une demande de protection

- Identifier les acteurs du domaine de la protection
- Formuler une demande
- Initier la demande en direct ou par un tiers
- Que faire en cas de refus ?

### Le partenariat avec le MJPM

- Accompagner le MJPM dans la prise en charge de la personne
- Accueillir une personne sous protection et son représentant
- Gérer la relation avec le MJPM

### La prise en compte des spécificités de la mesure

- Connaître les régimes existants : la tutelle, la curatelle simple ou renforcée, la sauvegarde de justice et l'habilitation familiale
- Distinguer les missions du MJPM : la protection des biens et la protection des personnes
- Connaître les mesures judiciaires à caractère social : accompagnement judiciaire (MAJ) et accompagnement social personnalisé (MASP)
- Connaître le mandat de protection futur

### La gestion des mesures au quotidien

- Identifier les particularités de la personne sous protection
- Favoriser l'autonomie de la personne sous protection tout en gérant la dépendance
- Respecter les obligations du MJPM

## 5 compétences clés

1. Détecter les personnes vulnérables
2. Formuler une demande de protection
3. Activer le partenariat avec le MJPM
4. Prendre en compte les spécificités de la mesure
5. Gérer les mesures au quotidien

Informations & Inscriptions - [info@iphigeni.fr](mailto:info@iphigeni.fr) 06.16.17.95.93

ou Formulaire contact : suivre [ce lien](#)

Avant édition de tout devis ou convention, un entretien téléphonique ou un face-à-face est proposé avec le commanditaire et/ou le stagiaire afin de valider l'adéquation de la formation avec le projet du bénéficiaire ou du groupe de bénéficiaires

Comment  
se déroule  
une  
formation ?

**IPHIGENI**  
iphigeni.fr

**iphigeni**

Conseil & Formation  
Pierre-François Itel - El